



Province de Québec
MRC de Drummond
Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

« Règlement Numéro 878-26 sur la tarification des permis, des certificats et des procédures relatives à l'urbanisme et à l'environnement »

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham que le règlement Numéro 878-26 sur la tarification des permis, des certificats et des procédures relatives à l'urbanisme et à l'environnement a été adopté par le conseil municipal de Saint-Germain-de-Grantham à la séance du 6 juillet 2026.

Ce règlement a pour objet de déterminer les tarifs exigibles pour les permis, les certificats d'autorisation et les procédures relatives à l'urbanisme et à l'environnement.

Ce règlement est déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham, ce 8^e jour du mois de juillet 2026.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Julie Galarneau", is written above a horizontal line.

Julie Galarneau, ADM. A.
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Galarneau, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis de promulgation ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal et sur le site Internet de la Municipalité ce 8^e jour du mois de juillet 2026 entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois de juillet 2026.



Julie Galarneau, ADM. A.
Directrice générale et greffière-trésorière